|  |
| --- |
| [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] **POLITIQUE SPORT PUR** |

**Objet**

1. La présente politique constitue un énoncé d’orientation général sur l’engagement de [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] envers la gestion fondée sur des valeurs et les principes Sport pur. De manière générale, la présente politique est un document d’orientation décrivant la façon dont [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] prend ses décisions conformément à ses valeurs organisationnelles et aux principes Sport pur. Elle remplit également d’autres fonctions, notamment :
	* 1. renforcer l’engagement de [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION]à créer une culture axée sur des valeurs et des principes, de son conseil d’administration jusque sur le terrain;
		2. améliorer la prise de décisions en veillant à ce que celles-ci s’arriment aux valeurs organisationnelles et aux principes Sport pur lorsqu’ils s’appliquent sur le terrain;
		3. rehausser la marque, la réputation et l’image de [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION];
		4. mettre en contexte l’engagement de [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] à gérer les risques efficacement;
		5. être un outil de formation pour le personnel, le conseil d’administration, les membres et les intervenants;
		6. favoriser un transfert de philosophie durable à mesure que la direction se renouvelle.

**Mission, vision et valeurs**

1. La mission, la vision et les valeurs de [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] sont les suivantes :
	* 1. Mission : [insérer la mission]
		2. Vision : [insérer la vision]
		3. Valeurs : [insérer les valeurs]
2. [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] s’engage à appliquer une philosophie de gestion par les valeurs qui arrime les décisions à ses valeurs organisationnelles. Plus précisément, les dirigeants de l’organisation prennent les engagements suivants.
3. [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] s’engage à :
	* + 1. faire la liste des valeurs qui définissent sa culture et sa philosophie;
			2. communiquer ses valeurs organisationnelles à ses employés potentiels en les intégrant au processus de recrutement et en les affichant visiblement dans l’organisation, sur son site Web, son papier à correspondance et dans ses autres documents de communication;
			3. former le personnel, le conseil d’administration, les membres et les intervenants sur les moyens d’arrimer les décisions aux valeurs organisationnelles en veillant à ce que celles-ci soient intégrées et appliquées dans le processus décisionnel, ajoutées aux ordres du jour et abordées au début des réunions;
			4. évaluer le rendement du personnel, du conseil d’administration et de l’organisation en fonction des valeurs organisationnelles en les intégrant au processus de gestion du rendement;
			5. gérer les risques en veillant à ce que les risques identifiés et les stratégies de traitement du risque soient évalués à l’aune des valeurs de [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION](voir la politique sur la gestion des risques);
			6. manifester son engagement à faire connaître ses valeurs aux intervenants en les intégrant aux déclarations publiques, aux séances de mobilisation des intervenants et aux interventions de porte-parole de [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION];
			7. revoir ses valeurs organisationnelles dans le cadre du processus de renouvellement de son plan stratégique.

**Engagement envers les principes Sport pur**

1. Les principes Sport pur constituent l’engagement exprès de [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] à créer un environnement sécuritaire, inclusif, accueillant et positif pour les athlètes, avec l’appui des entraîneurs, des parents, des officiels et des administrateurs. [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] croit que l’adhésion à ces principes sur le terrain favorisera la création d’un milieu sportif optimal pour tous les participants. Qui plus est, [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] gagne à s’arrimer avec d’autres organismes sportifs qui croient en ces principes et les appliquent.
2. Les principes Sport pur sont les suivants :
* **Vas-y –** Fais face au défi - recherche toujours l'excellence. En persévérant, découvre ton potentiel.
* **Fais preuve d’esprit sportif –** Comprends et respecte les règles. Joue avec intégrité – la compétition n’a de signification que lorsqu’elle est honnête.
* **Respecte les autres –** Manifeste du respect à l'égard de quiconque est engagé dans la production de ton expérience sportive, tant sur l'aire de jeu qu'à l'extérieur. Gagne avec dignité et perds avec grâce.
* **Amuse-toi –** Prends plaisir à pratiquer le sport et à partager cette expérience avec les autres. Garde en tête ce que tu aimes du sport et pourquoi tu en fais.
* **Garde une bonne santé –** Respecte ton corps et ton esprit en en prenant soin. Prends parti pour ta santé et ta sécurité et celles de ton entourage.
* **Inclus tout le monde –** Salue la force de la diversité. Invite les autres à faire du sport et accompagne-les.
* **Donne en retour –** Dis merci et montre ta gratitude. Encourage ton équipe à changer les choses dans la communauté.
1. [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] a démontré son engagement sincère envers les principes Sport pur, notamment par les actions et activités suivantes :
2. adhésion publique à Sport pur par l’ajout du nom et des coordonnées de [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] à la page <https://truesportpur.ca/fr/adherer>;
3. intégration des valeurs organisationnelles et des principes Sport pur à d’autres politiques et pratiques pour favoriser l’harmonisation et diminuer les risques :
4. ajout du logo Sport pur au papier à correspondance, au site Web et aux uniformes de l’équipe nationale de [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION], entre autres;
5. annonce de l’engagement de [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] dans un communiqué de presse conjoint avec la Fondation Sport pur afin d’appuyer l’intégration des principes Sport pur;
6. intégration de la marque et des messages de Sport pur de manière à honorer notre engagement à l’égard d’un sport juste, inclusif et éthique, tel qu’il est présenté à la page <https://truesportpur.ca/fr/afficher-sport-pur-0>;
7. sensibilisation des entraîneurs et des athlètes à l’engagement de [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] envers les principes Sport pur par leur intégration aux documents de formation, aux ateliers et aux évaluations des entraîneurs;
8. surveillance et évaluation du respect des principes Sport pur sur le terrain, notamment par un sondage annuel des membres et la consultation d’athlètes;

**Planification et gouvernance**

1. [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] s’engage à s’assurer que sa gouvernance et ses activités reflètent son engagement envers ses valeurs organisationnelles et les principes Sport pur, par les moyens suivants :
	* 1. ***Exigences légales :*** [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] adoptera et tiendra à jour des politiques complètes qui sont conformes aux exigences légales et aux attentes des intervenants, et en surveillera l’application.
		2. ***Stratégie :*** [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] se dotera d’un plan stratégique intégrant sa mission, sa vision et ses valeurs et les principes Sport pur.
		3. ***Mise en œuvre des programmes :*** Le personnel appliquera les valeurs organisationnelles et les principes Sport pur dans la mise en œuvre et la prestation de leurs programmes.
		4. ***Gouvernance :*** [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] sera gouvernée par un groupe d’administrateurs diversifiés qui s’engagent à adhérer aux principes Sport pur, à appliquer une philosophie de gestion par les valeurs et à assumer leur obligation fiduciaire en gérant et en désamorçant les conflits de manière constructive.
		5. ***Gestion des risques :*** [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] gère les risques au moyen d’un programme et d’une politique de gestion des risques, d’un processus d’identification, d’évaluation et d’atténuation des risques, d’un registre des risques qui recense les risques de catégorie élevée et très élevée, de niveaux de tolérance au risque définis par le personnel et le conseil d’administration et d’un processus de formation continue et de communication de son engagement à gérer les risques au personnel, au conseil d’administration, aux membres et aux principales parties prenantes.
		6. ***Formation et communication :*** [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] s’engage à former son conseil d’administration, son personnel, ses bailleurs de fonds, ses commanditaires, ses membres et ses intervenants sur son engagement envers la gestion par les valeurs et les principes Sport pur.

**Portée et pouvoir**

1. Le chef de la direction est le membre du personnel responsable de la mise en œuvre, de la mise à jour et de la communication de la présente politique. Il est entendu que le chef de la direction, en collaboration avec le conseil d’administration et le personnel, veille à ce que les valeurs de [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] et les principes Sport pur soient pris en compte conformément à la présente politique, qui s’applique à toutes les décisions prises et activités entreprises pour le compte de [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION].

Déclaration et suivi continu

1. Pour que la politique Sport pur demeure une priorité au sein de [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION], et pour promouvoir une culture organisationnelle fondée sur des valeurs, l’adhésion à une philosophie de gestion par les valeurs et les principes Sport pur sera incluse à l’ordre du jour des réunions du conseil d’administration, à une fréquence jugée suffisante par le conseil pour continuer à influencer la qualité des décisions qui ont une incidence sur [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION]. Au minimum, le personnel communiquera au conseil d’administration une évaluation annuelle des résultats et des propositions pour les prochaines étapes.
2. [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] reconnaît que la communication proactive est un élément essentiel de la philosophie de la gestion par les valeurs et favorise l’adhésion aux principes Sport pur. La présente politique sera communiquée au personnel, au conseil d’administration, aux comités et aux bénévoles durant l’année et [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISATION] fera rapport sur l’atteinte des résultats visés par la politique**.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Historique de la politique** |  |
| Approbation |  |
| Date de la prochaine révision |  |
| Dates d’approbation des révisions |  |